

politique, qui est si nécessaire pour que son pouvoir spirituel, son autorité et sa juridiction puissent s'exercer sans obstacle dans tout l'univers."

Nous trouvons ensuite l'adresse que trois cents évêques, réunis au Vatican en 1862, adressèrent au Pape. Ils s'exprimaient ainsi : " Nous reconnaissons que la souveraineté temporelle du Saint-Siège est une nécessité, et qu'elle a été établie manifestement par la Providence divine. Nous n'hésitons pas à déclarer que, dans l'état présent des choses humaines, cette souveraineté temporelle est absolument requise pour le bon et libre gouvernement de l'Eglise et des âmes. Il fallait assurément que le pontife romain chef de toute l'Eglise, ne fût ni le sujet ni même l'hôte d'aucun prince, mais que, maître dans son royaume, il ne reconnût de droit que le sien et pût, dans une noble, paisible et douce liberté protéger la foi catholique, défendre, régir et gouverner toute la république chrétienne."

A cette adresse adhèrent ensuite tous les évêques du monde catholique, faisant ainsi l'accord unanime de l'Eglise sur cette question. C'est une véritable définition doctrinale et ecclésiastique. Tout vrai catholique qui ne l'admettrait pas serait en contradiction avec l'enseignement authentique de l'Eglise, accuserait l'Eglise d'erreur dans sa définition d'un point de morale chrétienne—point sur lequel l'Eglise de Jésus Christ est infaillible, le Souverain Pontife est infaillible—et admettrait que l'Eglise s'est trompée en jugeant de ce qui est bien ou mal, de ce qui est licite ou illicite relativement à la conduite des peuples.

#### IV

##### OBJECTION FAITE PAR LES ENNEMIS DE L'ÉGLISE.

Nous avons placé à la fin de cette étude, et pour qu'elle fût plus en évidence, l'objection que font à la souveraineté temporelle des Papes les ennemis de l'Eglise. S'appuyant sur cette parole du Sauveur : *Mon royaume n'est pas de ce monde*, ils en concluent que les Papes n'ont pas besoin de la souveraineté temporelle pour exercer leur ministère. Cette conclusion est complètement fautive et les paroles sur lesquelles ils s'appuient prouvent, au contraire, la nécessité pour le Vicaire du Christ d'avoir un royaume en ce monde.

Le royaume de Jésus-Christ, celui qu'il est venu fonder sur la terre, c'est l'Eglise. Ce royaume, tout en existant en ce monde, tire son origine non de ce monde mais du ciel, du ciel qui lui a donné la foi pour enseigner, la charité pour l'animer, le pouvoir qui le régit. Or pour se maintenir sous cette forme, pour remplir la sublime mission pour laquelle ce royaume a été fondé, il faut, comme nous l'avons démontré par tout ce qui précède, que son chef soit libre, ne soit sous la dépendance d'aucune juridiction